



Fumer au volant, amendes au tournant ! Comment récupérer un fait divers pour desservir la loi Evin

Rubrique : ditos - Date : mercredi 2 septembre 2009

Fumer au volant, amendes au tournant ! Comment récupérer un fait divers pour desservir la loi Evin &

Les médias ont fait leurs choux gras d'une banale contravention comme il y en a tant d'autres. Un automobiliste parisien, sanctionné pour avoir fumé au volant, a obtenu les faveurs des médias et a bénéficié ainsi d'une belle couverture médiatique. Ce serrurier, présenté en pauvre victime persécutée, ne comprenait pas qu'on puisse l'avoir verbalisé au seul motif qu'il fumait une cigarette alors qu'il conduisait. Certains journalistes de crier alors à l'abus de pouvoir et de sous-entendre que la loi Evin pouvait être excessive.

Pourtant, la Loi Evin n'y est pour rien ! L'article R. 412-6 du Code de la route (et non du code de la santé publique) stipule bien que tout conducteur doit obligatoirement « se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent. » L'interprétation de ce texte est totalement libre pour les forces de l'ordre qui peuvent ainsi décider de sanctionner l'automobiliste.

DNF aimerait tellement que les médias relaient avec la même ferveur les condamnations concernant la publicité et la propagande en faveur du tabac.

C'est ainsi que certains journalistes, trop heureux de pouvoir porter le discrédit sur une loi de santé publique plébiscitée par 80% de la population, ont profité de cette aubaine pour, à nouveau, tenter d'attribuer insidieusement à la loi Evin un caractère liberticide. Chacun allant de ses petits commentaires pour dénoncer l'énormité de la sanction. Un présentateur de TF1, déjà connu pour son animosité à l'égard de toute protection contre le tabagisme, a même débuté son journal par ce fait divers !

Les tentatives d'assouplissement de la loi Evin dans les médias sont monnaie courante. Il suffit de se souvenir de la polémique inutile autour de la pipe de Tati travestie par autocensure en un moulin à vent ridicule, de l'affiche de Coco avant Chanel ou encore, plus récemment, de la polémique sur la photo retouchée d'Alain Delon figurant sur le flacon d'un parfum Dior.

Heureusement, certains journalistes, assez rares malheureusement, font correctement leur métier et ne se contentent pas d'entendre et d'amplifier les récriminations d'une prétendue victime. Pour la petite histoire, le serrurier n'était pas de bonne foi et avait cumulé les infractions. [Voir la vidéo](#)

Bonne lecture,